

## AIDE à la rédaction d'une demande d'autorisation de projet (DAP) APAFIS version 1.2.0

**NB : Tous les champs sont limités en nombre de "mots" à l'exception des nouveaux champs qui sont limités en nombre de "caractères", espace compris (correspondance avec Word)**

### 1.2. Titre du Projet :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 1.3. Durée du projet :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 1.4. Date prévue de début du projet :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**2. Résumé non technique. [Ne pas remplir]** *Le champ est conservé uniquement en lecture seule pour lire les demandes d'autorisation de projets créées avec une version antérieure du formulaire. Il n'est pas possible de le modifier.*

## 3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

### 3.1. L'établissement utilisateur (EU)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 3.1.1. Agrément de l'Etablissement utilisateur (EU) où seront utilisés les animaux

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 3.1.2. Responsable(s) de la mise en œuvre générale du projet dans l'EU et de sa conformité à l'autorisation de projet

o Nombre de responsables =

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 3.1.3. Responsable(s) du bien-être des animaux :

o Nombre de responsables =

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.2. Le personnel

#### 3.2.1 Compétences des personnes participant au projet

Conception des procédures expérimentales et des projets Oui Non

Application de procédures expérimentales aux animaux Oui Non

Soins aux animaux Oui Non

Mise à mort des animaux Oui Non

### 3.3. Le projet

#### 3.3.1. Objectif du projet Le projet est-il :

Justifié d'un point de vue éducatif

Requis par la loi

Justifié d'un point de vue scientifique

Quelle est l'instance qui a évalué l'intérêt de ce projet ?

Pour la justification du projet « du point de vue scientifique », il s'agit le cas échéant d'indiquer le type d'évaluateur scientifique: par exemple, pour la recherche publique, instances dédiées à l'évaluation scientifique ou au financement et, pour la recherche dans le secteur privé, validation par une direction.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.3.2.1 : Objectifs du projet :

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (2500 caractères maximum).  
Décrire les objectifs du projet (par exemple, répondre à certaines interrogations scientifiques ou à des besoins scientifiques ou cliniques).

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.3.2.2 : Déroulé du projet :

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (1500 mots maximum).  
Décrire le projet dans son ensemble et annoncer l'enchaînement chronologique des procédures expérimentales qui seront détaillées dans le chapitre « LES PROCEDURES EXPERIMENTALES ». Indiquer si des animaux sont impliqués dans différentes procédures ou pas. Un chronogramme peut également être fourni.  
S'il est prévu que le projet s'insère dans le cadre d'un programme plus large, l'indiquer et identifier les projets de ce programme qui seront réalisés dans un autre ou d'autres EU - indiquer dans ce cas le numéro du comité d'éthique dont relèvent ce ou ces EU.  
Si le dossier présenté correspond à une nouvelle demande d'autorisation suite à une modification de projet qui pourrait avoir une incidence négative sur le bien-être des animaux, il s'agit de l'indiquer également.  
N.B. La description du projet sera rédigée de façon à être comprise par des personnes non spécialisées dans les questions relatives à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.3.2.3 : Bénéfices attendus du projet :

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (2500 caractères maximum).  
Décrire les bénéfices susceptibles de découler de ce projet. Expliquer en quoi le projet pourrait faire progresser les connaissances scientifiques ou quels bénéfices les êtres humains, les animaux ou l'environnement pourraient en tirer à terme? Le cas échéant, distinguer les bénéfices à court terme (pendant la durée du projet) et les bénéfices à long terme (susceptibles d'être obtenus après l'achèvement du projet).

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.3.2.4 : Nuisances ou effets indésirables attendus sur les animaux :

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (2500 caractères maximum).  
Décrire les effets / effets indésirables prévus sur les animaux, par exemple, douleur, perte de poids, inactivité / mobilité réduite, stress, comportement anormal, et la durée de ces effets.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.3.3. Précisez, le cas échéant, les) méthodes de mise à mort prévues :

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (150 mots maximum).  
Identifier, selon les animaux utilisés, la (ou les) méthode(s) utilisée(s). Il peut s'agir de méthodes réglementaires telles que définies dans l'annexe IV de l'arrêté relatif à l'agrément des établissements ou de méthodes non réglementaires (point suivant à renseigner dans ce cas). En ce qui concerne la décapitation des rongeurs, c'est une méthode réglementaire si elle est réalisée sur des animaux inconscients, pour autant que l'animal ne reprenne pas conscience avant de mourir. En cas d'expérimentation sur rongeurs vigiles, justifier l'impossibilité d'utiliser d'autres méthodes.

→ voir annexe IV en fin de document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.3.4. Précisez, le cas échéant, les éléments scientifiques justifiant la demande de dérogation concernant la méthode de mise à mort envisagée :

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (150 mots maximum).  
Renseigner ce champ si d'autres méthodes de mise à mort que celles identifiées dans l'arrêté cité au point 3.3.3 sont prévues dans les projets, ou il s'agit des cases barrées du tableau de l'annexe IV du même arrêté.  
Apporter les éléments scientifiques justifiant cette dérogation prévue à l'article R.214-98 du code rural et de la pêche maritime.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**3.3.5. Stratégie d'expérimentation, approche statistique, raffinement, environnemental. [Ne pas remplir]** *Le champ est conservé uniquement en lecture seule pour lire les demandes d'autorisation de projets créées avec une version antérieure du formulaire. Il n'est pas possible de le modifier.*

### 3.3.6. Stratégies de Remplacement, de Réduction et de Raffinement

#### 3.3.6.1 : Remplacement

**Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (2500 caractères maximum).**  
**Appliquer le principe de remplacement\* décrit au 2° de l'article R. 214–105 du code rural et de la pêche maritime. Il s'agit d'indiquer quelles sont les alternatives non animales disponibles dans ce domaine et pourquoi elles ne peuvent pas être utilisées aux fins du projet. En absence de ces alternatives, justifier l'utilisation d'animaux vivants dans les procédures expérimentales pour atteindre les objectifs du projet.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 3.3.6.2 : Réduction

**Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (2500 caractères maximum).**  
**Appliquer le principe de réduction\* décrit au 2° de l'article R. 214–105 du code rural et de la pêche maritime. Expliquer comment le nombre d'animaux prévu pour ce projet a été déterminé. Décrire les mesures prises pour réduire le nombre d'animaux à utiliser et les principes appliqués pour concevoir les études. S'il y a lieu, décrire les pratiques qui seront appliquées tout au long du projet pour limiter le plus possible le nombre d'animaux utilisés sans perdre de vue les objectifs scientifiques. Ces pratiques peuvent notamment consister en études pilotes, modélisation informatique, partage et réutilisation des tissus. Si des tests statistiques sont prévus, ne pas oublier de les identifier.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 3.3.6.3 : Raffinement

**Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (2500 caractères maximum).**  
**Appliquer le principe de raffinement\* décrit au 2° de l'article R. 214–105 du code rural et de la pêche maritime. Donner des exemples des mesures spécifiques qui seront prises (par exemple, surveillance accrue, soins post-opératoires, mesures de gestion de la douleur, entraînement des animaux) pour réduire au minimum les nuisances sur le bien-être des animaux dans les procédures expérimentales. Décrire les mécanismes permettant d'intégrer de nouvelles techniques de raffinement pendant la durée de vie du projet.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 3.4. Les animaux

#### **3.4.1. Ce champ (remplacement) est supprimé.**

*Le contenu de ce champ est reporté au **point 5.10.1** en cas de lecture d'une DAP créée dans une ancienne version de l'application.*

### 3.4.2. Espèces animales ou type d'animaux utilisés

- Souris (*Mus musculus*) [A1]
- Rats (*Rattus norvegicus*) [A2]
- Cobayes (*Cavia porcellus*) [A3]
- Hamsters (syriens) (*Mesocricetus auratus*) [A4]
- Hamsters (chinois) (*Cricetulus griseus*) [A5]
- Gerbilles de Mongolie (*Meriones unguiculatus*) [A6]
- Autres rongeurs (Rodentia) [A7]
- Lapins (*Oryctolagus cuniculus*) [A8]
- Chats (*Felis catus*) [A9]
- Chiens (*Canis familiaris*) [A10]
- Furets (*Mustela putorius furo*) [A11]
- Autres carnivores (carnivora) [A12]
- Chevaux, ânes et croisements (Equidae) [A13]
- Porcs (*Sus scrofa domesticus*) [A14]
- Caprins (*Capra aegagrus hircus*) [A15]
- Ovins (*Ovis aries*) [A16]
- Bovins (*Bos taurus*) [A17]
- Prosimiens (prosimia) [A18]
- Oustitis et tamarins (par exemple, *Callithrix jacchus*) [A19]
- Singe cynomolgus (*Macaca fascicularis*) [A20]
- Singe rhésus (*Macaca mulatta*) [A21]
- Vervets (*Chlorocebus spp.*) (soit *pygerythrus*, soit *sabaeus*) [A22]
- Babouins (*Papio spp.*) [A23]
- Saïmiris (par exemple, *Saimiri sciureus*) [A24]
- Autres espèces de singes de l'Ancien Monde (autres espèces de Cercopithecoidea) [A25-1]
- Autres espèces de singes du Nouveau Monde (autres espèces de Ceboidea) [A25-2]
- Autres espèces de primates non humains [cocher [A25-1] ou [A25-2]]
- Singes anthropoïdes (Hominoidea) [A26]
- Autres mammifères (autres Mammalia) [A27]
- Poules domestiques (*Gallus gallus domesticus*) [A28]
- Dindes (*Meleagris gallopavo*) [A37]
- Autres oiseaux (autres Aves) [A29]
- Reptiles (Reptilia) [A30]
- Grenouilles *Rana* (*Rana temporaria* et *Rana pipiens*) [A31]
- Grenouilles *Xenopus* (*Xenopus laevis* et *Xenopus tropicalis*) [A32]
- Poissons zèbres (*Danio rerio*) [A34]
- Bars (spp. des familles, par exemple, Serranidae, Moronidae) [A38]
- Saumons, truites, ombles et ombres (Salmonidae) [A39]
- Guppies, xiphos, mollies, platies (Poeciliidae) [A40]
- Autres poissons (autres Pisces) [A35]
- Céphalopodes (Cephalopoda) [A36]

- Souris (*Mus musculus*) A1
- Rats (*Rattus norvegicus*) A2
- Lapins (*Oryctolagus cuniculus*) A8
- Porcs (*Sus scrofa domesticus*) A14

### 3.4.3. Justifiez la pertinence des espèces animales choisies

Il s'agit ici d'une zone de saisie en texte libre (150 mots maximum).  
En application de l'article R. 214-106 du code rural et de la pêche maritime, satisfaire l'exigence d'utilisation d'animaux d'espèces les plus susceptibles de fournir des résultats satisfaisants et les moins susceptibles de ressentir de la douleur, de la souffrance ou de subir des dommages durables dans les conditions de la procédure expérimentale.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.4.4. S'agit-il de spécimens d'espèces menacées énumérées à l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ? ° **oui** ° **non**

Si oui, éléments scientifiques démontrant que la finalité de la procédure expérimentale ne peut être atteinte en utilisant d'autres espèces que celles énumérées dans cette annexe.

3.4.5. S'agit-il de spécimens de primates non humains ? ° **oui** ° **non**

Si oui, éléments scientifiques démontrant que la finalité de la procédure expérimentale ne peut être atteinte en utilisant d'autres espèces appartenant à l'ordre des primates.

3.4.6. S'agit-il d'animaux capturés dans la nature ? ° **oui** ° **non**

Si oui, éléments scientifiques démontrant que la finalité de la procédure expérimentale ne peut être atteinte en utilisant d'autres animaux que ceux capturés dans la nature.

3.4.7. S'agit-il d'animaux d'espèces domestiques, errants ou vivants à l'état sauvage ? ° **oui** ° **non**

Si oui, éléments scientifiques démontrant que la finalité de la procédure expérimentale ne peut être atteinte qu'en utilisant ces animaux.

3.4.8. Catégorie des animaux utilisés dans le projet :

Animaux détenus en captivité (domestiques ou non)

Animaux non domestiques non tenus en captivités

Animaux génétiquement altérés

Animaux génétiquement modifiés **ou**  souche mutante autre **ou**  les deux

Création d'une lignée  oui  non

Maintien d'une lignée établie et /ou utilisation  oui  non

Phénotype domageable  oui  non

Numéro d'agrément, le cas échéant :

L'élevage d'une lignée d'animaux génétiquement altérés, à phénotype non domageable, n'est pas une procédure expérimentale, sauf si la phalangectomie est utilisée comme méthode d'identification et de génotypage (recommandation du CNREEA du 03/02/2021).

Si une utilisation d'animaux génétiquement altérés, avec phénotype domageable est prévue, il faudra définir une nouvelle procédure expérimentale dans le point 4.2 dédiée à l'entretien de cette lignée, en décrivant un minimum le phénotype (observé ou attendu) et le raffinement prévu. Ce point ne s'applique pas si les animaux sont mis à mort avant l'apparition de ce phénotype domageable.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.4.9. Origine des animaux tenus en captivité :

o Les animaux destinés à être utilisés dans les procédures expérimentales appartenant aux espèces dont la liste est fixée réglementairement sont-ils élevés à cette fin et proviennent-ils d'éleveurs ou de fournisseurs agréés ?

° **oui** ° **non**

→ Si oui, nombre d'établissements éleveur ou fournisseur agréés français fournissant tout ou partie des animaux du projet ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

→ Si non, justifier scientifiquement l'utilisation d'animaux qui ne proviennent pas d'éleveurs ou de fournisseurs agréés français :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

o Votre propre établissement utilisateur fournit-il tout ou partie des animaux du projet ? ° **oui** ° **non**

o Un autre établissement utilisateur fournit-il tout ou partie des animaux du projet ? °oui°non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

o Nombre d'établissements éleveur occasionnel non agréés fournissant tout ou partie des animaux du projet ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

o Nombre d'établissements éleveur ou fournisseur localisés dans des Etats membres autres que la France fournissant tout ou partie des animaux du projet ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

o Nombre d'établissements éleveur ou fournisseur localisés dans des pays tiers fournissant tout ou partie des animaux du projet ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

o Les animaux sont-ils des animaux réutilisés d'un projet précédent ? °oui°non

### Animaux utilisés

3.4.10. Nombre estimé d'animaux utilisés dans le projet :

o Justification de ce nombre pour chacune des espèces animales utilisées

Il s'agit d'appliquer le principe de réduction décrit au 2° de l'article R. 214-105 du code rural et de la pêche maritime (300 mots maximum). Il faut expliquer comment le nombre d'animaux optimal a été calculé.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.4.11. Indiquez à quels stades de développement les animaux seront utilisés et le justifier :

Il s'agit ici d'appliquer le 2° de l'article R. 214-105 du code rural et de la pêche maritime. Indiquer pour chaque espèce en 1200 caractères maximum, les stades de développement identifiés à l'article R. 214-87 (et préciser par exemple, pour les mammifères : dernier tiers de gestation, nouveau-né, jeune non sevré, adulte, ...). Ne pas oublier les raisons scientifiques du choix de ces stades.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.4.12. Indiquez le sexe des animaux utilisés et le justifier :

Il s'agit ici de renseigner le champ en 150 mots maximum. Ne pas oublier la justification de l'utilisation d'animaux d'un sexe particulier ou des deux sexes.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**3.4.13. Points limites adaptés à toutes les procédures. [Ne pas remplir] :** Le champ est conservé uniquement en lecture seule pour lire les demandes d'autorisation de projets créées avec une version antérieure du formulaire. Il n'est pas possible de le modifier. Les points limites seront renseignés dans chaque procédure.

## 4. LES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES

**4.1. Objet(s) visés par les procédures expérimentales. [Ne pas remplir] :** Le champ est conservé uniquement en lecture seule pour lire les demandes d'autorisation de projets créées avec une version antérieure du formulaire. Il n'est pas possible de le modifier. Les finalités du projet seront renseignées au point 5.4, conformément aux exigences du RNT européen.

4.2. Description des procédures // Nombre de procédures : s'incrémente automatiquement selon les ajouts de procédures

Procédure

Nom de la procédure :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- PROPOSITION DE CLASSIFICATION DE LA PROCÉDURE SELON LE DEGRÉ DE SÉVÉRITÉ

- classe légère
- classe modérée
- classe sévère
- classe sans réveil

Description détaillée de la procédure expérimentale : Les différents chapitres ci-dessous permettront de décrire de façon réglementaire la procédure expérimentale, en conformité avec l'article 5 de l'arrêté relatif à l'évaluation éthique l'autorisation de projet.

- Pertinence et justification de la procédure expérimentale :

**Il s'agit ici de renseigner le champ en 1500 mots maximum et décrire la procédure.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Indiquez le nombre de lots et le nombre d'animaux par lots, et les justifier :

**Il s'agit ici de renseigner le champ en 300 mots maximum.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Indiquez pour chaque espèce les points limites adaptés, suffisamment prédictifs et précoces pour permettre de limiter la douleur à son minimum, sans remettre en cause les résultats du projet :

**Il s'agit ici de renseigner le champ en 300 mots maximum.  
Conformément à l'article R. 214-107, la mort doit être évitée autant que possible en tant que point limite de la procédure expérimentale.  
Indiquer pour chaque espèce utilisée, les altérations de comportement, les pertes de poids, la fréquence d'observation, la grille utilisée le cas échéant.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Indiquez le cas échéant le prélèvement, ainsi que la fréquence et le(s) volume(s) prélevés :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Indiquez le cas échéant les méthodes pour réduire ou supprimer la douleur, la souffrance et l'angoisse (liste des médications - anesthésiques, analgésiques, anti-inflammatoires... en précisant les doses, voies, durées et fréquences d'administration), y compris le raffinement des conditions d'hébergement, d'élevage et de soins :

**Il s'agit ici de renseigner le champ en 1000 mots maximum.  
Il s'agit ici d'appliquer le principe de raffinement décrit au 2° de l'article R. 214-105 du code rural et de la pêche maritime.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Indiquez le cas échéant les dispositions prises en vue de réduire, d'éviter et d'atténuer toute forme de souffrance des animaux de la naissance à la mort :

**Il s'agit ici de renseigner le champ en 150 mots maximum.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Indiquez le cas échéant les raisons scientifiques justifiant une dérogation à l'anesthésie des animaux :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Dispositions prises pour éviter tout double emploi injustifié de la procédure expérimentale, le cas échéant :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Devenir des animaux à la fin de cette procédure expérimentale

Mise à mort. Précisez les animaux concernés :

Animal gardé en vie. Précisez les animaux concernés.

Précisez si la décision a été prise par le vétérinaire ou toute autre personne compétente désignée par le responsable du projet :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Placement ou mise en liberté des animaux // Précisez les animaux concernés :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3. Si le projet utilise des animaux réutilisés d'un projet antérieur :

- Gravité réelle de la (ou des) procédure(s) antérieure(s) : Légère, Modérée, Sévère.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Cas généraux des cases « légère » ou « modérée » cochée

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Cas particulier de la case « Sévère » cochée : Si des animaux sont issus d'une procédure antérieure « sévère », apporter les éléments scientifiques justifiant la dérogation, pour autant que ces animaux n'aient pas été utilisés plus d'une fois dans une procédure expérimentale entraînant une douleur intense, de l'angoisse ou une souffrance équivalente. Dans ce cas, le MESRI peut autoriser la réutilisation, après avis du comité d'éthique en expérimentation animale dont relève l'établissement.

- Effet cumulatif de cette réutilisation sur les animaux :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- L'avis vétérinaire est-il favorable en prenant en considération le sort de l'animal concerné sur toute sa durée de vie ? ° oui ° non

- L'animal réutilisé a-t-il pleinement recouvré son état de santé et de bien-être général ? ° oui ° non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.4. Cas particulier des projets contenant une procédure expérimentale impliquant une douleur, une angoisse ou une souffrance sévère et susceptible de se prolonger sans qu'il soit possible de les soulager

- De quelle(s) procédure(s) du projet s'agit-il ?

- Justifiez scientifiquement les raisons à l'origine d'une demande de dérogation :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.5. Dérogation à l'hébergement :

- De quelle procédure du projet s'agit-il ?

- Indiquez les raisons scientifiques à l'origine de la demande de dérogation

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



**5. Résumé au format européen Adapter le texte si les termes sont trop techniques ou inappropriés pour un lecteur non averti**

5.1 Intitulé du projet [repris automatiquement du champ 1.2]

5.2 Durée du projet (en mois) [repris automatiquement du champ 1.3]

5.3 Mots-clés

→ minimum 1 – maximum 5

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.4 Finalités du projet. Sélectionner dans la liste proposée la ou les finalités du projet. Finalité du projet. Code de la liste des finalités.

Codes non attribués / codes attribués

Liste des finalités, selon les catégories et sous-catégories de saisie de données statistiques indiquées à l'annexe III de la décision d'exécution (UE) 2020/569 de la Commission européenne du 16 avril 2020.

→ codes proposés dans un menu déroulant sur l'application

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Études de recherche fondamentale
Oncologie
Système cardiovasculaire, sanguin et lymphatique
Système nerveux
Système respiratoire
Système gastro-intestinal, y compris le foie
Système musculosquelettique
Système immunitaire
Système urogénital/reproducteur
Organes sensoriels (peau, yeux et oreilles)
Système endocrinien/métabolisme
Biologie du développement
Multisystémique
Éthologie / comportement animal / biologie animale
Autre recherche fondamentale

Recherche translationnelle et appliquée
Cancer humain
Troubles infectieux chez l'homme
Troubles cardiovasculaires chez l'homme
Troubles nerveux et mentaux chez l'homme
Troubles respiratoires chez l'homme
Troubles gastro-intestinaux, y compris les troubles hépatiques, chez l'homme
Troubles musculosquelettiques chez l'homme
Troubles de l'immunité chez l'homme
Troubles urogénitaux/de la reproduction chez l'homme
Troubles des organes sensoriels (peau, yeux et oreilles) chez l'homme
Troubles endocriniens/du métabolisme chez l'homme
Autres troubles chez l'homme
Maladies et troubles des animaux
Alimentation des animaux
Bien-être des animaux
Diagnostic des maladies
Maladies des végétaux
Toxicologie et écotoxicologie non réglementaires

5.5 Objectifs et bénéfices escomptés du projet

5.5.1 Décrire les objectifs du projet [Repris automatiquement du champ 3.3.2.1] Le contenu du champ, repris du point 3.3.2.1 peut être modifié pour s'adapter à un public non averti.

Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu du champ 3.3.2.1

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.5.2 Quels sont les bénéfices susceptibles de découler de ce projet ? [Repris automatiquement du champ 3.3.2.3] Le contenu du champ, repris du point 3.3.2.3 peut être modifié pour s'adapter à un public non averti.

Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu du champ 3.3.2.3

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 5.6 Nuisances prévues

5.6.1 À quels types d'interventions les animaux seront-ils soumis (par exemple, prélèvements sur animaux vigiles, procédures chirurgicales) ? Indiquer leur nombre et leur durée.

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères et à renseigner de novo.**

→ Il s'agit ici de mentionner tous les gestes techniques en précisant les modalités et conditions de leur application (geste réalisé sous anesthésie générale ou local, ou sur animal vigile, sur combien d'animaux, et pour chaque animal, combien de fois, pendant combien de temps)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.6.2 Quels sont les effets ou effets indésirables prévus sur les animaux ? [Repris automatiquement du champ 3.2.2.4] Le contenu du champ, repris du point 3.3.2.4 peut être modifié pour s'adapter à un public non averti.

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu du champ 3.3.2.4.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.7 Quelles espèces est-il prévu d'utiliser ? Quels sont le degré de gravité des procédures et le nombre d'animaux prévus dans chaque catégorie de gravité (par espèce) ? Espèce et nombre estimé d'animaux par degré de gravité (selon les codes indiqués en 3.4.2)

- **Champ obligatoire, au moins une ligne doit être renseignée.**
- **Toutes les espèces mentionnées en 3.4.2 doivent être reprises ici.**
- **Toutes les cases numériques doivent être remplies, y compris par le chiffre "zéro" le cas échéant.**

**→ Ce comptage n'est pas automatisé, mais le nombre total d'animaux doit être égal à celui indiqué en 3.4.10**

**ATTENTION :** Il s'agit ici de gravité **prospective** : le nombre d'animaux pour une catégorie de gravité donnée, correspond à la somme de tous les animaux prévus dans les différentes procédures classées dans cette catégorie de gravité.

**NB :** Ceci implique qu'une procédure regroupe l'ensemble des gestes techniques réalisés sur les mêmes animaux.

Espèce	Sans réveil	Légère	Modérée	Sévère

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.8 Qu'advient-il des animaux maintenus en vie à la fin du projet ? Espèce et nombre estimé d'animaux à réutiliser, à replacer dans leur habitat naturel ou dans un système d'élevage ou à proposer à l'adoption (selon les codes indiqués en 3.4.2)

- **Champ obligatoire, au moins une ligne doit être renseignée.**
- **Toutes les espèces mentionnées en 3.4.2 doivent être reprises ici.**
- **Toutes les cases numériques doivent être remplies, y compris par le chiffre "zéro" le cas échéant.**

**→ Le nombre total d'animaux (comptés manuellement) ne décompte QUE les animaux NON mis à mort à la fin du projet.**

Espèce	Réutilisés	Replacés	Adoptés

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.9 Justifier le sort prévu des animaux à l'issue de chaque procédure.

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 5.10 Application de la règle des «trois R»

##### **1. Remplacement.** [Repris automatiquement du champ 3.3.6.1]

*Le contenu du champ, repris du point 3.3.6.1 peut être modifié pour s'adapter à un public non averti.*

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu du champ 3.3.6.1.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

##### **2. Réduction.** [Repris du champ 3.3.6.2]

*Le contenu du champ, repris du point 3.3.6.2 peut être modifié pour s'adapter à un public non averti.*

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu du champ 3.3.6.2.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

##### **3. Raffinement.** [Repris du champ 3.3.6.3]

*Le contenu du champ, repris du point 3.3.6.3 peut être modifié pour s'adapter à un public non averti.*

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu du champ 3.3.6.3.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 5.11. Expliquer le choix des espèces et les stades de développement y afférents. [Repris des champs 3.4.3 et 3.4.11, dans la limite des 2500 premiers caractères]

Le contenu du champ, repris des points 3.4.3 et 3.4.11 peuvent être modifiés pour s'adapter à un public non averti.

**Champ obligatoire et limité à 2500 caractères. Si le champ est vide, il est rempli avec le contenu des champs 3.4.3 et 3.4.11**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXE IV

MÉTHODES DE MISE À MORT DES ANIMAUX UTILISÉS À DES FINS SCIENTIFIQUES

A. – Tableau des techniques appropriées en fonction des espèces animales :

REMARQUES concernant les animaux/méthodes cryptographiques	POISSONS	AMPHIBIENS	REPTILES	OISEAUX	RONGEURS	LAPINS	CHIENS, chats, furets et renards	GRANDS mammifères	PRIMATES
Surdose d'anesthésique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Tige perforante	X	X	(2)	X	X		X		X
Dioxyde de carbone	X	X	X		(3)	X	X	X	X
Dislocation cervicale	X	X	X	(4)	(5)	(6)	X	X	X
Commotion / Percussion de la boîte crânienne				(7)	(8)	(9)	(10)	X	X
Décapitation	X	X	X	(11)	(12)	X	X	X	X
Etourdissement électrique	(13)	(13)	X	(13)	X	(13)	(13)	(13)	X
Gaz inertes (Ar, N <sub>2</sub> )	X	X	X			X	X	(14)	X
Abattage par balle	X	X	(15)	X	X	X	(16)	(15)	X

Les méthodes correspondant aux cases barrées du tableau sont interdites pour les espèces visées, sauf dérogation accordée dans le cadre d'une autorisation de projet.

D'autres méthodes que celles énumérées dans le tableau peuvent être utilisées :

- a) Sur des animaux inconscients, pour autant que l'animal ne reprenne pas conscience avant de mourir ;
- b) Sur des animaux utilisés dans la recherche agronomique, lorsque l'objectif du projet requiert que les animaux soient tenus dans des conditions semblables à celles réservées aux animaux dans les exploitations commerciales ; ces animaux peuvent être mis à mort conformément aux exigences énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

Conditions à respecter pour l'utilisation de ces techniques :

- (1) Est utilisée, le cas échéant, avec une sédation préalable de l'animal.
- (2) A n'utiliser que sur les grands reptiles.
- (3) A n'utiliser que par augmentation progressive de la concentration. A ne pas utiliser sur les fœtus ou nouveau-nés de rongeurs.
- (4) A n'utiliser que sur les oiseaux d'un poids inférieur à 1 kg. Les oiseaux pesant plus de 250 g sont soumis à sédation préalable.
- (5) A n'utiliser que sur les rongeurs d'un poids inférieur à 1 kg. Les rongeurs pesant plus de 150 g sont soumis à sédation préalable.
- (6) A n'utiliser que sur les lapins d'un poids inférieur à 1 kg. Les lapins pesant plus de 150 g sont soumis à sédation préalable.
- (7) A n'utiliser que sur les oiseaux d'un poids inférieur à 5 kg.
- (8) A n'utiliser que sur les rongeurs d'un poids inférieur à 1 kg.
- (9) A n'utiliser que sur les lapins d'un poids inférieur à 5 kg.
- (10) A ne pratiquer que sur des nouveau-nés.
- (11) A n'utiliser que sur les oiseaux d'un poids inférieur à 250 g.
- (12) A n'utiliser qu'en cas d'impossibilité d'utiliser d'autres méthodes.
- (13) Requiert un équipement spécial.
- (14) A ne pratiquer que sur les porcs.
- (15) A ne pratiquer que sur le terrain par un tireur expérimenté.
- (16) A ne pratiquer que sur le terrain, par un tireur expérimenté, en cas d'impossibilité d'utiliser d'autres méthodes.

B. – La mort des animaux est confirmée par l'observation d'un des signes ou par l'utilisation d'une des méthodes suivantes :

- a) Arrêt permanent de la circulation ;
- b) Destruction du cerveau ;
- c) Dislocation du cou ;
- d) Exsanguination ;
- e) Début de rigidité cadavérique.